

# Paroles Citoyennes



## Vous informer

Ce « Paroles Citoyennes » est l'un des moyens que nous mettons en œuvre pour vous informer de nos actions et de la vie communale.

Vous pouvez également le retrouver sur internet : <http://venellespourvous.free.fr>

[www.venelles-en-vie.fr](http://www.venelles-en-vie.fr)

le blog des Conseillers Municipaux d'opposition de Venelles, issus de la liste Venelles en Vie : Evelyne Coursol, Jacques Legaignoux, Pierre Morbelli et Marie-Pierre Peyrou.

Il a pour vocation de tenir les venelloises et venellois informés des différentes actions que les Conseillers Municipaux d'opposition mènent dans le cadre de leurs mandats et d'établir avec eux un dialogue. Vous pouvez donc communiquer avec vos élus à l'aide des commentaires du blog ou leur envoyer un message privé via le formulaire à votre disposition sur le site.

Enfin nous organiserons régulièrement des réunions publiques afin de vous informer et de débattre sur les enjeux important pour

Nous avons choisi, dans ce nouveau numéro de « Paroles Citoyennes », de traiter essentiellement du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) présenté par l'équipe majoritaire. En effet, ce plan est l'acte politique majeur de ce mandat. Les choix qui y sont faits ou pas, impactent le développement

économique, les voies de circulation, les infrastructures, les paysages, et surtout les possibilités de se loger à Venelles demain.

Autrement dit, la vie quotidienne et la qualité de vie des Venellois pour les 15 à 20 ans à venir.

Les citoyens ne s'y sont pas trompés. En effet, au cours de l'enquête publique beaucoup de Venellois se sont déplacés pour faire leurs remarques et poser des questions.

Le groupe d'opposition a bien sûr rencontré le Commissaire Enquêteur à plusieurs reprises et déposé ses réflexions et questions.

Bientôt, le rapport du Commissaire Enquêteur sera public. Nous verrons alors comment les avis de la population seront pris en compte par l'équipe

majoritaire. Comment compte-t-elle répondre au besoin urgent de diversification du parc de logements Venellois ? Comment appliquera-t-elle la loi S.R.U ? Quelles seront leurs réponses aux questions de la population ?

Nous vous en rendrons compte en temps voulu.

L'équipe d'opposition quant à elle, continuera à faire des propositions constructives. Des propositions qui permettent de préserver la qualité de vie dans notre Commune tout en assurant son développement socio-économique harmonieux dans le respect de l'environnement.

**Evelyne Coursol**

Conseillère Municipale  
pour l'équipe  
Venelles en Vie

PLU: Plan Local  
d'Urbanisme

Page 2-3

Logements sociaux

Page 4

# PLU : un plan sur la comète?

L'enquête publique concernant le P.L.U de notre village (Plan Local d'Urbanisme) vient de se terminer. C'est une procédure obligatoire qui a pour but de permettre à la population de poser des questions, de faire des remarques. Elle est conduite par un commissaire enquêteur qui à son terme en fait une synthèse, accompagnée d'un avis, dans un rapport remis aux autorités concernées, et ceci avant que le P.L.U ne soit soumis au vote du Conseil Municipal.

Le Plan Local d'Urbanisme est un acte majeur qui impacte l'avenir de notre Commune pour au moins les 15 ans à venir. Il définit la destination des différentes zones du territoire communal: Zones agricoles, Zone à urbaniser etc....

En Conseil Municipal du 25 juillet 2008, le projet P.L.U a été arrêté. L'opposition ne l'a pas voté.

Pourquoi ?

Le P.A.D.D (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) qui précède le P.L.U et donne les grandes lignes de ce dernier, avait été, lui, validé à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 16 octobre 2007. **Mais ce PADD a subi des modifications a posteriori sans aucune concertation avec l'ensemble des élus et en particulier ceux de l'opposition** : changement arbitraire

d'affectation du secteur Sud-Ouest (La Présidente-Violaine).

Le maire et ses colistiers ont mis en place des procédures de concertation imposées par la loi **mais les remarques des habitants** formulées dans les enquêtes préliminaires ou inscrites dans le registre ouvert en mairie, **n'ont jamais été présentées** ni en commission municipale ni en Conseil Municipal.

Plus grave encore **des décisions ont été prises** concernant des changements d'affectation de zone : le projet sur le quartier « des Michelons » prévoit entre 100 et 200 logements, des logements dans la zone industrielle sont envisagés, **tout ceci avant même l'enquête publique.**

**Quel irrespect des lois et de la population venelloise !  
Son avis en fin de compte n'a que peu d'importance aux yeux du Maire et de ses colistiers !**

En outre, aucune zone nouvelle où l'on puisse construire les logements attendus n'est prévue dans ce P.L.U. Il faudra engager une procédure de modification pour les créer. C'est-à-dire encore de longs mois d'attente et d'espoirs déçus.

La municipalité le sait et s'en accommode.

**On leurre la population venelloise !**



Plus grave, le PLU doit être compatible avec le plan local d'habitat (PLH) adopté par la CPA en 2005, or il n'en est aucunement fait référence. Doit-on considérer que le PLH, qui prévoyait des logements conventionnés, a été volontairement ignoré ?

Rappelons les propos de la présidente de la CPA Mme Joissains Masini « A nous tous, maintenant, malgré les difficultés concrètes que suscitent les projets, de dépasser les égoïsmes ou la tendance au repli... » (Avant propos du PLH).

L'opposition a donc posé de nombreuses questions et formulé de nombreuses remarques lors de cette enquête publique.

A deux reprises nous avons longuement rencontré le commissaire enquêteur. Un document de plusieurs pages lui a été remis.

En voici les grandes lignes :

*(Vous pouvez le consulter dans son intégralité sur le site des élus d'opposition : [venelles-en-vie.fr](http://venelles-en-vie.fr). et communiquer directement avec les élus de notre groupe).*

- Pourquoi la zone de Violaine n'a-t-elle pas été classée en zone AU (à urbaniser) conformément à la validation à l'unanimité du PADD par le Conseil Municipal ?

- Quelles sont les catégories de logements à loyers modérés qui seront privilégiées ?

- Comment la Commune contribuera-t-elle à l'un des cinq objectifs prioritaires du P.L.H : « réparer tous les maillons de la chaîne du logement en répondant à la demande dans sa diversité » ?

- Les objectifs du P.L.U Venellois sont-ils conformes à la volonté affirmée du P.L.H de « mobiliser une offre pour les plus démunis » : les jeunes, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite ?

- Comment répondra-t-il à l'obligation qui est faite à chaque commune par la loi S.R.U d'atteindre 20 % du parc de logements à loyers modérés ? Loi qui va être appliquée sévèrement avec ses amendes à la clé.

- Quand a-t-on débattu et plus particulièrement avec les premiers concernés, les commerçants et les industriels, du choix de développer de l'habitat (surtout social) dans la zone d'activité ? Pourtant, là aussi, des enjeux et des questions majeures se posent.

**Ainsi beaucoup de questions sans réponse et des « oublis » dans ce P.L.U.**

**Rien qui ne permette d'expliquer aux Venellois :**

- Quels seront les nouveaux équipements publics et leur impact sur les finances publiques ?

- Quel sera l'impact sur le trafic routier ?

- Quelles seront les nouvelles structures collectives et à quels niveaux ?

- Quelle sera la gestion des déchets etc. ?

**Ce PLU ne répond pas à ces questions. Pourtant il va bouleverser notre vie au quotidien.**

En conclusion, lorsqu'un premier magistrat annonce clairement lors de son discours de présentation des vœux à la population qu'il ne respectera pas la loi S.R.U, on peut s'attendre à tout et on doit rester extrêmement vigilants sur le contenu du P.L.U.

La population a d'ailleurs bien compris toute l'importance de cette enquête publique puisque le nombre des remarques et questions au commissaire enquêteur a été remarquablement important.

Attendons de voir comment il en sera rendu compte et comment elles seront exploitées par les décideurs locaux.

Dans les mois qui viennent, nous vous informerons et nous agirons en conséquence.

**Le groupe « Venelles en Vie »**

# Qui a peur du logement pour tous ?

Des logements sociaux « pour les Venellois », une vraie question largement développée pendant la dernière campagne pour les élections municipales et évoquée par Monsieur le Maire lors de ses vœux à la population.

**Les besoins des dits Venellois sont estimés à 250 logements, nous annonçait-il.**

Regardons de plus près.

Effectivement les Venellois, comme leur nom l'indique, ont déjà une adresse à Venelles, et donc pas besoin de logements sociaux.

Oui bien sur, mais nous n'avions pas tout compris : il y a ceux qui sont attachés affectivement à Venelles, les descendants de « Venellois » et les Venellois dont la situation a évolué !

**Ce besoin de 250 logements a été sous-estimé par la majorité. Il n'intègre pas, entre autres, les demandes permanentes adressées au CCAS qui accorde, chaque mois, des secours exceptionnels à des Venellois.**

**Pour ces familles sollicitant des aides, c'est la part du budget dédié au logement qui est exorbitante et qui les met en difficulté !**

**Les logements sociaux du parc venellois étant déjà tous attribués le CCAS n'a donc pas d'autre réponse possible que des aides ponctuelles pour faire face aux « coups durs ».**

Autour de nous combien de familles disent que leurs enfants sont loin car Venelles est hors de prix ? Eh oui, pour un studio il faut payer 490 euros de loyer. Si vous êtes payés au SMIC,

environ 900 euros nets !!! Le calcul est rapide pour voir ce qu'il reste pour simplement manger, se chauffer, se vêtir !!!

Ainsi, les jeunes ne peuvent s'installer à Venelles même si ils y travaillent. Ils ne sont pas les seuls d'ailleurs : un retraité, un parent isolé voulant se reloger car ses besoins ou ses moyens ont changé se retrouvent bien souvent devant la même problématique.

Alors, par qui et comment évaluer les besoins à 250



logements ? Ce chiffre est loin du nombre de logements à réaliser dans le cadre de la loi SRU.

Nous restons persuadés et le contexte actuel nous le confirme plus encore, que la meilleure réponse (au-delà même de ce qu'impose la loi de la République) **serait un parc de logement plus important et plus diversifié, géré par la commune.**

**Notre commune a besoin de logements à loyer aidé pour maintenir un équilibre social et démographique dans notre village.**

Monsieur le Maire dit vouloir maintenir l'équilibre sociologique de Venelles.

Nous nous interrogeons sur la

définition qu'il donne à cette notion car sans un parc de logements diversifiés, pouvant accueillir chacun aux divers moments de sa vie, c'est exactement l'inverse qui se produit. Un village a toujours été constitué de toutes les couches sociales et non essentiellement de cadres moyens et supérieurs. Si les jeunes couples ne peuvent s'installer à Venelles cela se traduit directement par moins d'élèves dans les écoles, ce qui est largement le cas depuis quelques années.

Moins d'enfants, c'est moins de vie, c'est un village qui s'éteint...

**Choisir un projet pour que les jeunes, les retraités, les employés puissent vivre là où ils travaillent, là où ils ont leurs racines, choisir un projet qui permet un développement sociologique harmonieux, c'est programmer un panel de logements diversifiés, comportant aussi des habitations à loyer maîtrisé.**

## "Venelles en Vie"

Paroles citoyennes est l'expression de l'opposition venelloise qui se veut résolument constructive.

Ce journal est ouvert à tous les citoyens qui partagent nos convictions et désirent s'impliquer dans la vie communale.

Directeur de la Publication : Patrice Campan

Rédactrice en chef : Evelyne Coursol  
Comité de rédaction :

Marc Andujar, Michèle Bosc, Jacques Legaignoux, Yolande Mallegol, Pierre Morbelli, Marie-Pierre Peyrou, Véronique Pinson, Monique Poupaud.